



## Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

### PROCES-VERBAL

#### Séance du Conseil communautaire du lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 7 mars 2017

**Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Patrick BENIGNAUD, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, Patrick DARCANGE, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile, FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Patrick GOBERT, Léopold GODARD, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Bernard POIGNANT, Annie France POUGET, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Marie Thérèse TULOUP, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Absents excusés représentés par :** Pierre COURTADON (Varennes sur Allier) par Alain LOGNON (Beaulon), Martine CRUMIERE (Langy) par Xavier CADORET (Saint Gérard le Puy), Dominique DIAT par Jean Michel ALLAIN (Varennes sur Allier), Henry JOLY par Monique FRIAUD (Varennes sur Allier), Valérie LASSALLE par Bernadette PERICHON (Varennes sur Allier), Blandine SOCHET par Christian LABILLE (Diou), Dominique TALON par Valérie GOUBY (Dompierre-sur-Besbre),

**Absents excusés suppléés par :** Albert CHARRONDIERE par Jacqueline LAUSTRIAT (Luneau), Yves PLOUHINEC par Brigitte CHARNET (Monétay-sur-Loire), Henri PUJOS par Brigitte HERVIER (Sorbier)

**Absents :** Jean Luc COLLIN (Saint Voir), Alain FAVERETTO (Beaulon), Sébastien LITAUDON (Saint Didier en Donjon)

**Secrétaire de séance :** Roselyne GOURDON

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La proposition du Président d'ajouter la question relative à l'institution d'une sous-régie à la régie de l'Office de tourisme est reçue favorablement à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Président indique que des ajustements sont nécessaires quant aux comptes administratifs de l'EPCI Donjon Val Libre. Il justifie certaines erreurs par le manque de temps depuis l'installation de l'assemblée. Il souligne par ailleurs la réalisation de 20 comptes administratifs 2016 ainsi que l'effort demandé pour agréger notamment les 3 budgets principaux afin d'envisager un scénario du budget principal 2017.

Monsieur DARRAS présente l'ensemble des résultats du budget principal des 3 EPCI et des budgets annexes.

#### **N° 54 – FINANCES – Budget 2016 - Compte de gestion 2016**

**Vu** les dispositions du CGCT,

**Vu** les comptes de gestion 2016 dressés par les Trésoriers, de Lapalisse, de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier :

- **budget principal et 6 budgets annexes de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre** : : Ordures Ménagères - Atelier Relais Le Charollet – ZA les Bernards – Restaurant Bar Epicerie Montaiguët – Maison Canal Avrilly – Bar artisanal Les Bernards,

- **budget principal et 8 budgets annexes de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise** : Bic Atelier relais – ZA Saligny sur Roudon – ZA Chavroches – ZA Liernolles – ZA Sept Fons – Hébergements touristiques – Atelier des Vernisses – Office de tourisme
- **budget principal et 3 budgets annexes de la Communauté de communes Varennes Forterre** : Cœur commercial St Gérard le Puy – Office de tourisme – Pôle emploi entreprises

**Vu** l'avis de la Commission des Finances réunie le 06 mars 2017,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier de chaque EPCI, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est constaté que le compte de gestion 2016 est en totale concordance avec le compte administratif 2016 établi par l'ordonnateur,

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,**
- **statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- **statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**
- **déclare que les comptes de gestion 2016 dressés par les Trésoriers de Lapalisse, de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier des budgets ci-dessous, visés et certifiés conformes par les ordonnateurs concernés, n'appellent ni observation ni réserve de leur part :**

- **budget principal et 6 budgets annexes de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre** : : Ordures Ménagères - Atelier Relais Le Charollet – ZA les Bernards – Restaurant Bar Epicerie Montaiguët – Maison Canal Avrilly – Bar artisanal Les Bernards,

- **budget principal et 8 budgets annexes de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise** : Bic Atelier relais – ZA Saligny sur Roudon – ZA Chavroches – ZA Liernolles – ZA Sept Fons – Hébergements touristiques – Atelier des Vernisses – Office de tourisme

- **budget principal et 3 budgets annexes de la Communauté de communes Varennes Forterre** : Cœur commercial St Gérard le Puy – Office de tourisme – Pôle emploi entreprises

<b>N° 55 – FINANCES – Budget 2016 - Compte administratif 2016</b>
---

**Vu** les dispositions du CGCT,

**Vu** l'arrêté préfectoral N°3321/2016 du 08 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes Le Donjon Val Libre – Val de Besbre Sologne Bourbonnaise – Varennes Forterre,

**Vu** les comptes de gestion 2016, dressés par les Trésoriers, de Lapalisse, de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier des budgets ci-après : **budget principal et 6 budgets annexes de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre** : : Ordures Ménagères - Atelier Relais Le Charollet – ZA les Bernards – Restaurant Bar Epicerie Montaiguët – Maison Canal Avrilly – Bar artisanal Les Bernards ; **budget principal et 8 budgets annexes de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise** : Bic Atelier relais – ZA Saligny sur Roudon – ZA Chavroches – ZA Liernolles – ZA Sept Fons – Hébergements touristiques – Atelier des Vernisses – Office de tourisme - **budget principal et 3 budgets annexes de la Communauté de communes Varennes Forterre** : Cœur commercial St Gérard le Puy – Office de tourisme – Pôle emploi entreprises

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du même jour approuvant le compte de gestion de l'exercice 2016 des Trésoriers des EPCI fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, Varennes Forterre,

**Vu** l'avis de la Commission de Finances réunie le 06 mars 2017

**Vu les comptes administratifs ci-après, ces derniers constituant le bilan financier de chaque ordonnateur :**

- **budget principal et 6 budgets annexes de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre** : : Ordures Ménagères - Atelier Relais Le Charollet – ZA les Bernards – Restaurant Bar Epicerie Montaiguet – Maison Canal Avrilly – Bar artisanal Les Bernards,

- **budget principal et 8 budgets annexes de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise** : Bic Atelier relais – ZA Saligny sur Roudon – ZA Chavroches – ZA Liernolles – ZA Sept Fons – Hébergements touristiques – Atelier des Vernisses – Office de tourisme

- **budget principal et 3 budgets annexes de la Communauté de communes Varennes Forterre** : Cœur commercial St Gérard le Puy – Office de tourisme – Pôle emploi entreprises

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'assemblée arrêtant les comptes de l'ordonnateur doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après avoir arrêté les comptes du receveur, rassemblés dans le compte de gestion. Ce dernier sert à justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2016 sont identiques à ceux des comptes de gestion présentés par le Trésorier de chaque EPCI et a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances réunie le 06 mars 2017.

Monsieur DARRAS présente l'ensemble des résultats du budget principal des 3 EPCI et des budgets annexes. Il informe l'assemblée qu'une erreur s'est produite sur les chiffres du Compte Administratif du Donjon-Val libre. Un nouveau document rectifié sera adressé aux conseillers, par mail. Monsieur CADORET précise qu'il aurait été préférable d'avoir les bons documents dans les temps et qu'il est difficile de ce fait de suivre.

Monsieur BECAUT acquiesce et se pose des questions sur l'affectation des résultats du Donjon-Val libre. Il est précisé que seul un besoin de financement fera appel à l'affectation des résultats. Or ce n'est pas le cas pour le budget principal du Donjon Val libre.

**Considérant**, que Monsieur Louis MERET, conseiller communautaire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

**Considérant que Monsieur Gilles BERRAT, Président de l'ex Communauté de communes Le Donjon Val Libre, Pascal VERNISSE, Président de l'ex Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, Roger LITAUDON, Président de l'ex Communauté de communes Varennes Forterre se sont retirés pour laisser la présidence à Monsieur Louis MERET, pour le vote du compte administratif 2016 de chaque EPCI ci-dessus mentionné,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité après que le Président de chaque EPCI concerné se soit retiré de la salle des délibérations lors du vote du compte administratif 2016,**

- **adopte le compte administratif de l'exercice 2016 des budgets ci-après conformément aux comptes administratifs ci-annexés : budget principal et 6 budgets annexes de la Communauté de communes Le Donjon Val Libre** : : Ordures Ménagères - Atelier Relais Le Charollet – ZA les Bernards – Restaurant Bar Epicerie Montaiguet – Maison Canal Avrilly – Bar artisanal Les Bernards,

- **budget principal et 8 budgets annexes de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise** : Bic Atelier relais – ZA Saligny sur Roudon – ZA Chavroches – ZA Liernolles – ZA Sept Fons – Hébergements touristiques – Atelier des Vernisses – Office de tourisme

- **budget principal et 3 budgets annexes de la Communauté de communes Varennes Forterre** : Cœur commercial St Gérard le Puy – Office de tourisme – Pôle emploi entreprises

- **reconnait la sincérité des restes à réaliser.**

LE BUDGET PRINCIPAL								
Budget principal	FONCTIONNEMENT		Résultat de l'exercice	Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat de l'exercice	Résultat clôture
	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
1 LE DONJON VAL LIBRE	1 241 006,33	1 346 746,47	- 48 016,57	105 740,14	303 253,18	727 613,01	196 196,84	424 359,83
VAL DE BESBRE	5 439 477,09	6 329 915,45	134 916,03	890 438,36	356 534,55	1 359 442,90	731 549,01	1 002 908,35
VARENNES FORTERRE	4 754 763,96	5 081 350,98	165 965,48	326 587,02	1 190 850,10	989 487,57	156 667,03	-201 362,53
<b>TOTAL</b>	<b>11 435 247,38</b>	<b>12 758 012,90</b>	<b>252 864,94</b>	<b>1 322 765,52</b>	<b>1 850 637,83</b>	<b>3 076 543,48</b>	<b>1 084 412,88</b>	<b>1 225 905,65</b>
LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME								
Budgets OFFICE TOURISME	FONCTIONNEMENT		Résultat de l'exercice	Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat de l'exercice	Résultat clôture
	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
1 O.T DOMPIERRE	87 912,31	90 777,54	- 20 259,46	2 865,23	463,00	752,88	236,00	289,88
O.T VARENNES	196 448,05	184 478,24	- 46 875,57	- 11 969,81	25 661,64	41 246,06	7 074,81	15 584,42
<b>TOTAL</b>	<b>284 360,36</b>	<b>275 255,78</b>	<b>- 67 135,03</b>	<b>- 9 104,58</b>	<b>26 124,64</b>	<b>41 998,94</b>	<b>7 310,81</b>	<b>15 874,30</b>
LES BUDGETS ANNEXES - O.M - ZONES - SPIC								
Budgets annexes O.M - Zones - SPIC	FONCTIONNEMENT		Résultat de l'exercice	Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat de l'exercice	Résultat clôture
	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
ORDURES MENAGERES	447 350,95	503 404,86	16 032,39	56 053,91	43 770,48	166 946,12	- 18 944,56	123 175,64
ATELIER RELAIS CHAROLLET	16 278,94	89 179,42	62 613,54	72 900,48	117 658,94	57 545,40	- 2 568,14	- 60 113,54
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	10 709,45	23 198,83	11 403,55	12 489,38	22 135,65	10 806,74	- 521,97	- 11 328,91
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	2 709,00	54 793,00	52 084,00	52 084,00	316 994,28	293 506,46	- 23 487,82	- 23 487,82
MAISON CANAL - AVRILLY		9 899,00	9 899,00	9 899,00	78 533,25	147 396,00	68 862,75	68 862,75
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS								
<b>LE DONJON VAL LIBRE</b>	<b>477 048,34</b>	<b>680 475,11</b>	<b>152 032,48</b>	<b>203 426,77</b>	<b>579 092,60</b>	<b>676 200,72</b>	<b>23 340,26</b>	<b>97 108,12</b>
BIC ATELIER RELAIS	40 655,29	44 257,55	- 8 000,64	3 602,26	24 301,35	83 782,39	30 201,48	59 481,04
ZA SALIGNY	79,00	4 388,19	4 306,19	4 309,19				-
ZA CHAVROCHES	172,00	568,08	396,08	396,08	436,00	52,00	- 68,00	- 384,00
ZA LIERNOLLES		390,39	390,39	390,39	2,00	-	-	2,00
ZA SEPT FONDS	24 085,79	91 544,21	67 458,42	67 458,42	99 227,96	23 749,50	23 414,53	- 75 478,46
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	145 521,62	147 203,37	- 13 857,21	1 681,75	49 353,26	233 151,86	53 669,29	183 798,60
ATELIER DES VERNISSES	51 332,89	51 363,22	- 2 140,01	30,33	28 180,71	42 619,40	5 871,29	14 438,69
<b>VAL DE BESBRE</b>	<b>261 846,59</b>	<b>339 715,01</b>	<b>48 553,22</b>	<b>77 868,42</b>	<b>201 501,28</b>	<b>383 355,15</b>	<b>113 088,59</b>	<b>181 853,87</b>
CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	19 726,29	26 090,94	- 653,40	6 364,65	9 827,16	7 108,50	- 2 191,50	- 2 718,66
POLE EMPLOI ENTREPRISES	79 132,37	102 384,25	19 195,27	23 251,88	82 382,74	65 599,75	339,08	-16 782,99
<b>VARENNES FORTERRE</b>	<b>98 858,66</b>	<b>128 475,19</b>	<b>18 541,87</b>	<b>29 616,53</b>	<b>92 209,90</b>	<b>72 708,25</b>	<b>- 1 852,42</b>	<b>- 19 501,65</b>
<b>TOTAL</b>	<b>837 753,59</b>	<b>1 148 665,31</b>	<b>219 127,57</b>	<b>310 911,72</b>	<b>872 803,78</b>	<b>1 132 264,12</b>	<b>134 576,43</b>	<b>259 460,34</b>
<b>TOTAL B<sup>P</sup>AL ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>12 557 361,33</b>	<b>14 181 933,99</b>	<b>404 857,48</b>	<b>1 624 572,66</b>	<b>2 749 566,25</b>	<b>4 250 806,54</b>	<b>1 226 300,12</b>	<b>1 501 240,29</b>

Budget PRINCIPAL - EX 2016	Restes à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Total
LE DONJON VAL LIBRE	218 701	45 018	- 173 683
VAL DE BESBRE	2 373 776	994 418	- 1 379 358
VARENNES FORTERRE	63 125	36 251	- 26 874
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2 655 602</b>	<b>1 075 687</b>	<b>- 1 579 915</b>
Budgets ANNEXES - EX 2016	Restes à réaliser		
	Dépenses	Recettes	Total
ORDURES MENAGERES	52 208		- 52 208
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	252 019	220 198	- 31 821
MAISON CANAL - AVRILLY	283 270	185 725	- 97 545
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	473 473	307 755	- 165 718
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>1 060 970</b>	<b>713 678</b>	<b>- 347 292</b>
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER REPORTES AU BUDGET 2017</b>			<b>- 1 927 207</b>

Monsieur le Président annonce que le prochain bureau communautaire élargi à la commission finances se réunira le 20 mars à 19h, à Cindré pour travailler sur l'élaboration du budget primitif.

Monsieur CADORET demande si ce sera la reconduction des 3 budgets.

Monsieur le Président répond qu'en l'absence du montant des dotations de l'Etat et pour cette première année, le budget proposé serait monté avec prudence. Dans un premier temps, les opérations engagées seront poursuivies et une réflexion sera à mener pour l'avenir. Il souligne que ce budget primitif génèrera certainement beaucoup de décisions modificatives, en cours d'année.

Monsieur BECAUT pense que la fusion avec l'ex Communauté de communes Val de Besbre Sologne bourbonnaise n'est pas de bon augure pour les communes.

La consolidation de la dette (relativement faible) va permettre de pouvoir investir sauf si les recettes sont en baisse.

Monsieur LOGNON répond « à condition que les recettes ne baissent pas et que les dépenses de fonctionnement soient réduites ».

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 3321/2016 en date du 8 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Le Donjon Val Libre – Val de Besbre Sologne Bourbonnaise – Varennes Forterre au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaires autorisant le Président à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services en application de l'article L 2122-22 al. 74 du code général des collectivités territoriales concernant les offices de tourisme de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire,

**Considérant** que la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire » se substituant aux 3 communautés de communes Le Donjon Val Libre – Val de Besbre Sologne Bourbonnaise – Varennes Forterre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire de reconduire la régie recettes de l'office de tourisme communautaire à Varennes sur Allier afin de permettre l'encaissement des droits d'entrée et les recettes d'activité annexes des droits d'entrée et recettes d'activités annexes liées à l'office de tourisme communautaire,

**Considérant** qu'il y a lieu de créer une sous-régie et de désigner un mandataire "sous-régisseur" lorsque compte-tenu de la situation géographique du siège de la régie fixé à Varennes sur Allier et du lieu d'encaissement des recettes par le mandataire, il n'est pas possible d'intégrer chaque jour ou au plus tard le lendemain de la perception des droits dans la caisse et la comptabilité du régisseur,

Monsieur le Président expose la nécessité de créer une sous-régie de recettes à l'office de tourisme de Dompierre sur Besbre, compte tenu de l'impossibilité d'assurer le fonctionnement du service public de tourisme en une seule régie dont le siège est fixé à Varennes sur Allier.

Les conditions particulières d'encaissement des droits d'entrée et des recettes d'activité annexes liées à l'office de tourisme de Dompierre justifient donc que celui-ci soit réalisé par d'autres personnes habilitées intervenant en qualité de mandataires "sous-régisseurs" pour le compte et sous la responsabilité du régisseur.

La sous-régie de recettes sera instaurée auprès du service de l'office de tourisme de Dompierre sur Besbre dans les mêmes conditions que celles prévues initialement par son arrêté d'institution en qualité de régie, à savoir un fonds de caisse d'un montant de 250 € et un montant maximum d'encaisse de 300 € que le régisseur est autorisé à conserver ,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

**- de créer une sous-régie de recettes à l'office de tourisme de Dompierre sur Besbre relevant de la régie de recettes dont le siège est fixé à l'office de tourisme communautaire de Varennes sur Allier, dans les mêmes conditions que celles prévues initialement par son arrêté d'institution en qualité de régie de recettes, à savoir un fonds de caisse d'un montant de 250 € et un montant maximum d'encaisse de 300 € que le régisseur (et le mandataire sous-régisseur) est autorisé à conserver .**

Questions diverses :

Monsieur Pascal VERNISSE, en qualité d'administrateur du SDIS informe l'assemblée d'une prochaine réunion du SDIS. Il sera évoqué le futur règlement départemental de défense contre l'incendie. Les communes seront sollicitées et devront élaborer un schéma. Il faudrait peut-être, dans le futur réfléchir à une mutualisation des services entre communes pour effectuer le relevé des poteaux incendie (au lieu de confier la prestation à une société extérieure). Monsieur BERRAT répond que la Communauté de communes pourrait le prendre en charge.

Monsieur MERET souhaite que la police de l'eau intervienne davantage sur les plans d'eau, les étangs... beaucoup d'entre eux sont à l'abandon.

Monsieur Pascal VERNISSE invite les membres de la commission santé à la prochaine réunion, le 4 avril à 18h à Thionne.

Il est annoncé les dates des prochaines commissions :

- le 29 mars à 19h : commission Développement économique à la salle du prieuré à Diou.
- La commission Communication à Saint Pourçain sur Besbre
- le 23 mars à 18h30 : commission Tourisme à Varennes,
- le 20 mars à 19h : commission Finances à Créchy,
- le 6 avril à 18h30 : commission Aménagement du Territoire

Monsieur CADORET demande à ce que 1 ou 2 jours de la semaine soit retenu pour organiser les commissions afin de permettre aux conseillers d'y participer.

Le Président répond que les bureaux et les conseils communautaires ont toujours lieu le lundi. Pour les autres réunions, c'est plus compliqué mais il faudra faire au mieux.

Monsieur MARIDET demande à ce que les suppléants figurent sur le trombinoscope du magazine communautaire

Monsieur BECAUT souhaite avoir un organigramme des Vice-Présidents avec les commissions attribuées ainsi que leurs coordonnées ; Le Président répond que le service communication s'en chargera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.